OSE Immunotherapeutics
Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 4.469.932,40 euros
Siège social : 22 Boulevard Benoni Goullin 44200 Nantes
479 457 715 RCS Nantes

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières en cours de validité qui ont été accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital :

Objet de la résolution	Résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Modalités	Fixation du prix des actions émises	Montant nominal maximal en euros	Utilisation
Augmentation du capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou toutes autres sommes	17e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 août 2026	Délégation au Conseil d'administration	N/A	3.000.000*	
Augmentation du capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec maintien du droit préférentiel de souscription	18e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 août 2026	Délégation au Conseil d'administration	N/A	3.000.000*	
Augmentation du capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public (à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article l. 411-2 du code monétaire et financier)	19e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 août 2026	Délégation au Conseil d'administration	Prix d'émission des actions au moins égal au minimum prévu par les dispositions règlementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse), avec une décote maximale de 10%	3.000.000*	
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des	20e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 août 2026	Délégation au Conseil d'administration	Prix d'émission des actions au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne	20% du capital 3.000.000*	

Objet de la résolution	Résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Modalités	Fixation du prix des actions émises	Montant nominal maximal en euros	Utilisation
actionnaires, par offre au public visée au 1° de l'article l. 411-2 du code monétaire et financier				pondérée des cours des 3 dernières séances de bourse), avec une décote maximale de 10%		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	21e	18 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 décembre 2025	Délégation au Conseil d'administration	Prix d'émission des actions fixé par le Conseil d'administration en fonction d'une méthode multicritères et au moins égal a la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%	3.000.000*	
Emission sans droit préférentiel de souscription d'actions et/ ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en rémunération d'apports en nature	22e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 août 2026	Délégation au Conseil d'administration	Néant	10% du capital social 3.000.000*	
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique comportant une composante échange initiée par la société	23e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 août 2026	Délégation au Conseil d'administration	Néant	3.000.000*	
	24e					
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	25e	26 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 août 2026	Délégation au Conseil d'administration	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale	Dans la limite de 15% de l'émission initiale	

Objet de la résolution	Résolution	Durée de l'autorisation et expiration	Modalités	Fixation du prix des actions émises	Montant nominal maximal en euros	Utilisation
Attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des membres du personnel salarié, ou de certaines catégories d'entre eux, et des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées	27e	38 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 août 2027	Délégation au Conseil d'administration	N/A	Plafond global cumule de 750.000 actions	
Emission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	28e	18 mois à compter de l'assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 décembre 2025	Délégation au conseil d'administration	Prix de souscription d'une action ordinaire sur exercice d'un BSA déterminé par le conseil d'administration au moment de l'attribution des BSA, devant être au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse		
Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes	29e	18 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 décembre 2025	Délégation au Conseil d'administration	Prix ne pouvant pas être inférieur à 95% de la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse		
Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	30e	38 mois à compter de l'Assemblée générale du 19 juin 2024, soit jusqu'au 19 août 2027	Délégation au Conseil d'administration	Prix ne pouvant pas être inférieur à 95% de la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de bourse		

* Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisé au titre de ces résolutions est plafonné à 3.000.000 € (26e résolution de l'AG du 19 juin 2024).